

Déclaration Force Ouvrière

Conseil national d'assurance maladie des travailleurs salariés

03 octobre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Directeur,

Le PLFSS 2018 a été partiellement transmis il y a tout juste deux jours ouvrés et nous devons aujourd'hui nous prononcer sur les dispositions qu'il contient, sans disposer de certaines annexes à la loi ni de l'étude d'impact.

Force Ouvrière constate le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale dans son ensemble ainsi que du régime général, avec notamment un excédent prévisionnel de 1,2 milliards d'euros dès 2018, et croissant pour les années suivantes jusqu'à environ 10 milliards d'euros en 2021.

C'est donc un rétablissement des comptes pérenne qui se confirme pour la deuxième année consécutive.

Comme Force Ouvrière l'a répété à de nombreuses reprises ces dernières années, la Sécurité sociale n'a jamais été en danger financier. Cependant, le danger politique que nous présentions se confirme : ce PLFSS tend à supprimer la notion même de cotisation des salariés, qui pourtant est le principe fondamental d'ouverture des droits aux assurances sociales.

Il organise une redistribution de la charge du financement de la Sécurité sociale sans précédent, notamment en raison du remplacement des cotisations Maladie et Chômage des salariés par une hausse de CSG, de la transformation du CICE en allègement de cotisations patronales Maladie, Chômage et aux régimes de retraite complémentaire, ainsi que d'autres mesures d'exonération de cotisations patronales ou des travailleurs indépendants.

En parallèle, le gouvernement veut préparer l'intégration au Régime général des travailleurs indépendants. Force Ouvrière avait dénoncé la création du RSI, et la Cour des Comptes avait

confirmé notre analyse en qualifiant de « catastrophe industrielle » la mise en œuvre de ce régime. Certaines difficultés persistent au niveau de la protection des indépendants. Cependant, Force Ouvrière ne veut pas d'une autre réforme dans ces conditions, potentiellement très risquées sur les modalités techniques et qui apporteraient un bouleversement dans le régime général des travailleurs salariés, comme le montre la suppression de cette référence prévue dans l'article 11. De plus, avec ces mesures d'allègements de cotisation des travailleurs indépendants, leur contribution au système sera-t-elle suffisante pour financer leurs prestations ?

Force Ouvrière propose de créer un espace de dialogue social auprès de l'UCANSS réunissant les OS représentatives des deux régimes et ce pour assurer la meilleure intégration en profitant de l'expérience des deux structures, cédante et accueillante. Cela permettra l'élaboration d'un accord cadre unique pour l'ensemble du personnel toutes catégories confondues pour garantir le meilleur transfert sans oppositions catégorielles.

Ainsi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, tout porte à croire que ce PLFSS opérera un transfert du financement de la Sécurité sociale supporté par les salariés.

Par ailleurs, si l'article 7 peut opérer une augmentation des revenus des salariés proche du SMIC, raisonner en termes de pouvoir d'achat ne peut pas s'affranchir des autres mesures fiscales par ailleurs qui frapperont directement toutes les classes sociales, donc y compris les plus fragiles. Le gouvernement ne doit pas confondre « revenu » et « pouvoir d'achat du revenu ».

Titrer le chapitre 2 « dispositions relatives à l'emploi » où il est constaté, dans l'exposé des motifs, que le CICE a eu un effet limité sur l'emploi. Aller plus en avant dans ce type de dispositifs ne fera pas diminuer le chômage. Pour Force Ouvrière, il s'agit seulement de dispositifs de redistribution des richesses vers les entreprises. Force Ouvrière n'a de cesse de le répéter : il faut cesser d'utiliser les ressources de la Sécurité sociale pour financer les politiques globales de l'emploi.

Il apparaît donc à travers l'ensemble de ces mesures que ce PLFSS vise à l'étatisation de la Sécurité sociale.

Branche Maladie

Pour ce qui concerne les mesures relatives aux dépenses de la branche Maladie, ce gouvernement crée un cadre général de financement des innovations organisationnelles, visant à développer les parcours coordonnés entre professionnels de santé et à décloisonner l'exercice en ville et à l'hôpital. Pour Force Ouvrière, cette volonté correspond aux besoins d'évolution du système de santé. La CNAMTS a pris l'initiative de vouloir créer un fonds dédié pour financer ce type d'innovation, et le texte prévoit effectivement sa création. Il nous apparaît impératif que les travaux du Conseil stratégique et du Comité technique associent les conseillers de la CNAMTS.

Cependant, la fixation de l'ONDAM portant sa progression à 2,3% pour 2018 demeure largement insuffisante pour accompagner cette évolution, tant en ville qu'à l'hôpital. Le secteur hospitalier a été bouleversé en amont de la préparation de cette transformation, depuis plusieurs dizaines d'années. Il est aujourd'hui très sinistré alors qu'il demeure et doit demeurer un acteur primordial du système de santé. Il n'est pas prévu aujourd'hui les moyens nécessaires pour que le secteur public hospitalier puisse mener à bien ses missions, au détriment tant des patients que de tous les personnels.

Aussi, dans l'intérêt des évolutions du système de santé et de la gestion de la Sécurité sociale, Force Ouvrière ne peut pas rester indifférente à ce qu'il se décide par ailleurs : l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 prévoit déjà de diminuer de 1,5% en moyenne annuelle les dépenses de gestion des organismes de Sécurité sociale, dans le cadre des négociations des COG des caisses nationales. Pour Force Ouvrière, ce gouvernement souhaite donc poursuivre l'austérité comme principe de gestion. Cela ne répondra pas aux besoins des caisses, et dégraderont à nouveau les services rendus aux assurés et les conditions de travail de tous les personnels.

Enfin, concernant la lutte contre la fraude, les outils juridiques tant des branches prestataires que de l'ACOSS seront renforcés. Nous soutenons cette mesure si elle vise vraiment l'ensemble des fraudes, assurés et entreprises, sans conduire à de la stigmatisation des assurés.



En l'état, le PLFSS touche des fondamentaux du système de la Sécurité sociale, auquel Force Ouvrière est très attaché et n'apportera pas les moyens nécessaires à son amélioration. Nous sommes résolument opposés à ces transformations.

Je vous remercie.